

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951
Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 RCS TOULOUSE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2018

Le Directeur Général
Nicolas LANGEVIN

**Présenté au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Toulouse 31 en date du 27 juillet 2018**

SOMMAIRE

1.1. Rapport semestriel d'activité.....	3
1.2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018.....	18
1.3. Déclaration personnes physiques au 30 juin 2018.....	101
1.4. Rapport des Commissaires aux Comptes au 30 juin 2018.....	103

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse
N°: 776 916 207 RCS TOULOUSE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2018

1. Environnement économique et financier

Un premier semestre 2018 agité !

L'apparition des premiers nuages sur ce semestre a pesé sur les rendements, contrairement à 2017 qui fut marquée par une baisse record de la volatilité et une progression constante des indices boursiers.

Nous avons assisté à une remontée contrôlée de la volatilité (élections en Italie, guerre commerciale) et à des écarts de performances spectaculaires entre les différentes classes d'actifs : chute des marchés émergents en raison de la hausse du dollar et des taux directeurs de la FED, forte hausse du prix du pétrole et des valeurs boursières associées, record sur les valeurs technologiques qui deviennent des valeurs refuge.

La BCE de son côté a annoncé en juin la fin de son programme d'assouplissement quantitatif d'ici la fin de l'année, qui constituera un véritable défi pour les émetteurs des pays de l'Europe périphérique et pour l'Italie en particulier. La BCE prévoit que « les taux d'intérêt directeurs resteront à leurs niveaux actuels au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour assurer une évolution de l'inflation conforme aux anticipations actuelles d'un ajustement durable ».

Perspectives S2 2018, la prudence est de mise...

On constate une certaine maturité du cycle économique avec des indices boursiers élevés et une hausse progressive de l'inflation. Désormais les banques centrales ne réagiront plus aux poussées de volatilité et n'offriront aucune protection contre les troubles politiques.

Il y a un regain de confiance en ce qui concerne l'inflation dans la zone euro (2% en juin), malgré le léger ralentissement des statistiques économiques. Cependant, le FMI s'inquiète pour la croissance mondiale en raison du conflit commercial entre les Etats-Unis et ses partenaires économiques. L'institution maintient une prévision de croissance mondiale en 2018 de 3,9% mais abaisse ses prévisions de croissance économique 2018 pour la France, 1,8%, et l'Allemagne, 2,1%.

Les taux court et long ne devraient pas beaucoup évoluer par rapport à fin juin. Seule une augmentation rapide de l'inflation liée à une forte remontée du prix du pétrole obligerait la BCE à un retour anticipé à une politique monétaire restrictive. Ce scénario semble peu probable sur le S2 2018.

2. Activité commerciale du 1er semestre 2018

La dynamique de conquête se confirme avec un total de 11 487 nouveaux clients particuliers sur les 6 premiers mois de l'année. Le lancement de l'offre EKO proposant un compte, une carte ainsi que l'accès à une agence pour 2€ par mois séduit plus de 1100 nouveaux clients. La conquête des clients professionnels marque une nette accélération avec 1622 nouveaux clients soit +7% par rapport au 1er semestre 2017.

Les indicateurs de l'activité crédits et collecte ont enregistré les évolutions suivantes sur un an :

ACTIVITE (chiffres en Mds € et évolution en %)				
	30/06/2017	30/06/2018	Evolution 2018 / 2017	
Encours Crédits	7,97	8,59	7,8%	
<i>dont habitat</i>	5,19	5,68	9,5%	
Encours Collecte	12,12	12,67	4,6%	
<i>dont collecte bilan</i>	7,67	8,07	5,2%	

Les réalisations de crédit atteignent 899M€ contre 998M€ il y a un an. L'activité de crédit ralentit mais reste dynamique, tirée par le financement de l'habitat avec 565M€ financés sur le 1er semestre. Les volumes de remboursements anticipés et de réaménagements décroissent fortement sur les 6 premiers mois de l'année (respectivement à 164M€ et 109M€ soit -58% et -80%). Ainsi les encours de crédit progressent de +7,8% sur un an, portés par l'habitat dont l'encours augmente de +9,5%. Les réalisations de crédit auprès des clientèles professionnelles atteignent 266M€ sur le 1er semestre 2018 en progression de 7,5% par rapport à la même période de l'année 2017.

Les encours de collecte s'accroissent de 4,6% sur un an pour atteindre 12,67Mds€ à fin juin 2018. Dans la continuité des précédents trimestres, la progression est portée par les dépôts à vue (+9,7%), les livrets bancaires (+6,5%), et l'épargne logement (+4,4%). Enfin, l'équipement des clientèles se poursuit toujours en produits d'assurance (+5,3%) et en services bancaires (+1,9%).

3. Résultats financiers

3.1. Les soldes intermédiaires de gestion base individuelle

BASE INDIVIDUELLE (chiffres en M€ et évolution en %)						
	T2 2017	T2 2018	Evolution T2 2018 / 2017	30/06/2017	30/06/2018	Evolution 2018 / 2017
Produit net bancaire	77,8	72,2	-7,2%	130,5	133,1	2,0%
Charges de fonctionnement nettes	-40,7	-40,9	0,6%	-77,8	-80,2	3,1%
Résultat brut d'exploitation	37,1	31,2	-15,8%	52,8	52,9	0,4%
Coût du risque	5,4	-3,6	n.s.	5,7	-1,6	n.s.
Résultat net social	28,8	28,3	-1,5%	42,6	42,0	-1,5%

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 27 juillet 2018, a approuvé les comptes du 1er semestre 2018, préalablement audités par les commissaires aux comptes. Le Produit Net Bancaire évolue de +2% sur un an, dans un contexte où le premier

semestre 2017 avait été impacté par des opérations de restructuration de passif, pour un montant non récurrent de -13,8M€. Bien qu'affichant un recul global de -5% sur la période, les commissions sont bien orientées sur plusieurs compartiments, notamment sur l'assurance vie en progression de 5% sur un an, témoignant de la capacité de la Caisse régionale à accompagner ses clients dans la diversification de leur épargne.

Dans un contexte marqué par un programme ambitieux d'investissement dans les outils de travail, couplé à un renforcement des effectifs de 34 collaborateurs sur la période, les charges de fonctionnement sont maîtrisées, en hausse de +3,1%. Le résultat brut d'exploitation est stable sur un an.

Le résultat net social de la Caisse régionale s'établit à 42M€ au 1er semestre 2018, en légère baisse de 1,5% sur un an, avec une maîtrise des risques qui s'ancre dans la durée. La charge d'impôt sur les sociétés est stable. S'agissant du résultat net consolidé, il s'affiche en baisse plus marquée à 34,8M€ (-14%).

3.2. Les comptes consolidés

Les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 ».

BASE CONSOLIDÉE (chiffres en M€ et évolution en %)				
	30/06/2017	30/06/2018	Evolution 2018 / 2017	
Résultat net part du Groupe consolidé	40,5	34,8	-14,0%	
Total Bilan consolidé	10 311,2	11 182,0	8,4%	
<i>dont capitaux propres au passif</i>	1 326,4	1 516,0	14,3%	

3.2.1. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018.

La note 12 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 » présente le périmètre complet.

3.2.2. Le compte de résultat consolidé

Le résultat net consolidé du 30 juin 2018 s'élève à 34,8M€ contre 40,5M€ au 30 juin 2017 soit une baisse de 5,7M€ (-14%).

Il est principalement constitué des résultats de la Caisse régionale et des STT (42,3M€), des Caisses Locales (0,6M€) et des Fonds Dédiés (-1,1M€).

L'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée a un impact de +0,6M€, le traitement des titres et des instruments dérivés un impact de - 2,7M€. Les autres retraitements s'élèvent à -4,9M€.

Au 30 juin 2018 le suivi de la macrocouverture générationnelle a fait ressortir une inefficacité dont le montant s'élève à 7,3 millions d'euros (7,7 au 31/12/2017), l'impact sur le résultat consolidé pour le 1^{er} semestre s'élève à + 0,4 millions d'euros.

3.3. Perspectives 2020 : Crédit Agricole Toulouse 31, la banque proche et connectée

La Caisse régionale a placé l'innovation et le développement des pratiques digitales au cœur de son projet d'entreprise. Tous les processus clés font l'objet de plans d'amélioration continue. Cela a notamment permis d'installer la signature électronique des contrats de prêts auprès de la clientèle professionnelle, puis auprès des clients particuliers depuis juin 2018. Dans le même sens, les évolutions apportées à l'application « Ma Banque » offrent aux clients la capacité de traiter une large palette d'opérations en toute autonomie.

Enfin plusieurs innovations ont été engagées par la Caisse régionale pour développer son rôle d'entreprise citoyenne :

- un service de mise en relation simple qui vise l'autonomie des personnes malentendantes ou sourdes, y compris les seniors a été déployé dans les agences,
- un programme de familiarisation aux techniques digitales a été proposé aux clients et non clients au Village by CA en juillet. L'expérience a été un succès et sera étendue à l'automne.

4. La structure financière

Les fondamentaux de la Caisse régionale reflètent sa solide situation financière avec des capitaux propres qui progressent de 14,3% sur un an. Les ratios Bâle III phasés de solvabilité et de levier ainsi que le ratio de liquidité sont supérieurs aux exigences réglementaires en vigueur. Le LCR calculé sur la moyenne des 12 mois de ses différentes composantes s'élève à 115,16%. Il est de 117,67% au 30/06/2018.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) Toulouse 31 s'établit à 114€ au 30 juin 2018, marquant une progression de +10,26% sur l'année 2018 et de +5,76% sur un an. Comme annoncé, la Caisse régionale a détaché le 12 avril 2018 un dividende de 4,54€ par titre (contre 4,63€ pour l'exercice 2017).

Chiffres clés	30-juin-18	30-juin-17
LCR (ratio de liquidité Bâle III)	117,67%	105,20%
Ratio de Solvabilité (Bâle III)	17,93% (estimé au 30/06/2018)	17,41%
Ratio de levier (Bâle III)	7,63% (au 31/03/2018)	7,48%
Différentiel Crédit - Collecte en M€	789	447
Ratio Crédit - Collecte en %	110,3%	106,1%
Taux de défaut	2,02%	2,28%

4.1. Les fonds propres consolidés

Les capitaux propres, ainsi que leur évolution, sont présentés dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 ».

4.2. Activités des filiales et participations

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en note 11 dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 ».

Les autres filiales et participations ne présentent pas d'activité significative.

5. Gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs, intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques.

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2018 sont présentées ci-dessous.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, le Groupe et ses entités ont actualisé leur déclaration d'appétence aux risques en intégrant les axes du budget 2018 et de leur Plan Moyen Terme.

La Caisse régionale Toulouse31 transmet régulièrement un suivi des indicateurs stratégiques à sa gouvernance. Par ailleurs, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de non-conformité.

5.1. Risque Crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit, sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2018 en dehors de l'intégration de la norme IFRS9 (paragraphe ci-dessous).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

5.1.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

L'actualisation de la « politique de développement maîtrisé du crédit » applicable en 2018 a été validée par le Conseil d'Administration.

Gestion du risque

Au cours du semestre, la Caisse régionale a poursuivi le renforcement et le suivi de ses risques de crédit (formation, nouveaux outils, pilotage, revues de portefeuilles, contrôles...) tant dans les réseaux commerciaux que dans les services du siège concernés.

L'évolution favorable de ces risques s'est poursuivie sur le 1er semestre.

5.1.2. Application de la norme IFRS 9

Le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers".

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit loss : l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables, note 1 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 », paragraphe sur le Provisionnement pour risque de crédit, qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisés dans le cadre du dispositifs mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts :

- forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe,
- forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO).

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9.

Aucun changement des paramètres économiques du forward looking central n'a été mis en œuvre sur la période.

Au niveau local, la Caisse régionale s'appuie sur les études de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et sur les études de l'Insee pour identifier les filières en risque et pour estimer la perte attendue.

Les paramètres retenus à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas été modifiés au cours de ce premier semestre.

L'évolution des ECL au cours de la période est décrite dans la partie 3 « Risque de Crédit » des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018.

Le coût du risque est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	649
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-4 468
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-4 466
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	5 117
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 117
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-3 422
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-3 422
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-3 445
Engagements par signature	23
Autres actifs	
Risques et charges	574
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 199
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-283
Récupérations sur prêts et créances	175
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	175
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	
Décotes sur crédits restructurés	-3
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-7
Autres produits	
Coût du risque	-2 317

5.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières,

- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

5.2.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

La politique de placement des excédents de fonds Propres définie pour l'exercice 2018 vise à :

- poursuivre la constitution des réserves de liquidité LCR, de façon à faire progresser régulièrement le niveau du ratio LCR, en étant vigilant sur le couple rendement/risque et sur la diversification de nos réserves,
- maintenir une gestion dynamique et sécurisée des actifs de gestion à moyen long terme,

Gestion du risque

Les dispositions en matière d'encadrement du risque de marché pour 2018, sont proches de celles définies en 2017, tenant notamment compte de la volonté de disposer d'un encadrement homogène avec les comptes du groupe et l'approche prudentielle.

La gestion du risque est déclinée en limites et en seuils d'alerte :

Les limites :

Au niveau global et hors NEU MTN

- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille JVR
- Une limite sur l'évolution du stock de plus-values latentes

Pour les NEU MTN

- Une limite basée sur le stress scénario (1 mois)
- Une limite basée sur la Value at Risk (1 mois à 99%)

Pour le risque de change

- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe JVR (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe CAM
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Adverse 1 an JVR
- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario des NEU MTN
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la Value at Risk des NEU MTN

- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs
- Un seuil d'alerte sur la variation du stock de plus-values latentes.

Le suivi de ce dispositif est réalisé quotidiennement, à l'exception des stress et la VaR qui sont calculés mensuellement.

Principales évolutions en termes d'exposition nette :

Allocation	Exposition 30/06/18	Exposition 31/12/17
Monétaire	4%	3%
Obligations	83%	84%
Diversifié	13%	13%
Total	957.8M€	927.58M€
Stress Groupe JVR (Limite)	-35.8M€ (-50M€)	-35.8M€ (-60M€)

5.2.2. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2018

La Caisse régionale de Toulouse 31 entend poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixé pour l'année 2018.

5.3. Gestion de bilan

5.3.1. Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le groupe Crédit Agricole S.A., et donc la Caisse régionale utilisent la méthode des gaps de taux fixe pour mesurer son risque de taux. Le Gap (ou impasse de taux) mesure la différence entre les actifs à taux fixe et les passifs à taux fixe sur la base de l'écoulement des encours du bilan sans activité nouvelle.

Principales évolutions

La politique générale de gestion est fixée annuellement par le Conseil d'Administration ainsi que les limites de risque (limites 2018 fixées par le Conseil d'Administration du 24-04-2018).

La politique de gestion pour 2018 vise à maintenir des Gaps de taux faibles sur les durées à long terme, proche de la neutralité pour les durées à moyen terme, et d'ajuster l'exposition de la Caisse régionale sur la première année en fonction des conditions de marché sur le prix des couvertures. L'ajustement des positions est décidé chaque trimestre par le Comité de Gestion Financière.

En 2018, la Caisse régionale est passée d'un bilan AMS (Avances Miroirs Structurés) à un bilan AMC (Avances Miroirs Classiques).

Les Avances Miroirs sont le reflet de la collecte centralisée reversées par CASA. Si elles sont structurées, ces avances sont retournées à la CR à taux variable (Euribor 1 mois). C'est CASA qui gère le risque de taux associé à cette collecte.

Les Avances Miroirs Classiques, quant à elles, sont retournées à taux fixe (taux client de la collecte) et la CR est en charge de gérer le risque de taux engendré par sa collecte. Le gap de taux a donc été impacté par ce changement en janvier : la CR est passée d'une exposition à la hausse des taux sur les premières années à une exposition à la baisse des taux. La CR est également plus exposée au risque inflation via les taux des livrets réglementés.

Le risque est encadré par deux types de limites :

- Limite « VAN » : Une limite exprimée comme un impact maximum en valeur actuelle nette pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le ou les gaps considérés (synthétique et inflation).
- Limite de « GAPS » : Des limites sur les gaps permettant d'éviter une trop forte concentration de risque sur certaines maturités.

Gestion du risque

L'analyse du risque de taux est produite chaque trimestre de façon détaillée et une étude simplifiée est réalisée mensuellement entre chaque analyse détaillée. Cette analyse trimestrielle est présentée au Comité de Gestion Financière qui établit les orientations de gestion pour le trimestre à venir.

La couverture financière des Gaps est effectuée par des swaps.

Exposition

Dans le contexte économique et financier actuel, la Caisse régionale maintient sa politique de faible exposition à l'évolution des taux.

Au 30 juin 2018, dans un contexte de taux court terme bas et stables, l'exposition de la Caisse régionale sur l'année à venir est limitée à +420 M€ et +256 M€ sur l'année 2. Elle est contenue ensuite entre 0M€ et -350 M€ jusqu'à la dixième année.

Perspectives d'évolution pour le second semestre

Eu égard à l'environnement économique et aux conditions financières actuelles, la Caisse régionale poursuivra sa politique prudente de gestion du risque de taux.

5.3.2. Risque de change

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change.

Toutefois, il convient de préciser qu'il peut subsister une exposition devise marginale dans la gestion des excédents de fonds propres, au travers de certains OPCVM, libellés en Euros, mais qui peuvent détenir quelques instruments exposés aux devises dans leur portefeuille. Une limite concernant cette exposition indirecte a été fixée pour l'année 2018 dans la politique financière.

5.3.3. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise par exemple en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires). La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances et une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

Principales évolutions

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum requis. Ce niveau réglementaire minimum est fixé à 100% pour le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) depuis le 1er janvier 2018. Le ratio de la Caisse régionale de Toulouse respecte le niveau requis en 2018 puisqu'il s'établit à 117,7% au 30 juin 2018.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

Le dispositif repose sur :

- une limite de liquidité à Court Terme (horizon 12 mois),
- une surveillance des risques au travers de stress scénarii,
- une limite pour les Gaps de liquidité à long terme,
- la surveillance d'indicateurs d'équilibre de liquidité : le ratio Crédit/Collecte, la Position en Ressources Stables (PRS), le différentiel emplois/ressources à refinancer/replacer.

Gestion du risque

La Caisse régionale maintient une politique prudente de gestion du ratio de liquidité Bâle 3 (LCR), en s'assurant de conserver en permanence une marge de sécurité suffisante sur ce ratio.

Elle poursuit également la gestion de l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de

l'encadrement des refinancements à long terme, notamment la gestion concernant la concentration des échéances.

Exposition

La limite court terme de la Caisse régionale est de 779 M€ au premier semestre, elle est consommée à hauteur de 67.8% au 30 juin 2018.

La Caisse régionale n'a aucune tombée d'échéance à moyen long terme dépassant les limites imposées au sein du groupe.

Les scénarii de stress de liquidité appliqués aux refinancements et à leurs structures ne montrent aucun signe de faiblesse, ni en terme de volume, ni en terme de coût.

Le déficit Collecte / Crédit est en augmentation sur un an, suite à une activité crédit qui se développe plus rapidement que l'activité collecte.

Toutefois, la Position en Ressources Stables (PRS) de la Caisse régionale reste largement positive à 441 M€.

Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre

La Caisse régionale maintiendra ses efforts pour maîtriser le déficit de liquidité et en minimiser le coût.

Le développement du portefeuille LCR sera poursuivi au second semestre 2018.

Politique de couverture

- Principales évolutions en termes de politique et objectifs de couverture des risques financiers (couverture de juste valeur et couverture des flux de trésorerie) :

La politique de couverture du risque de taux est inchangée sur le premier semestre 2018. La Caisse régionale réalise des opérations de couverture par instruments financiers (swap) en couverture de juste valeur ou bien de flux de trésorerie, afin d'assurer la maîtrise du risque.

- Perspectives d'évolution pour le second semestre :

Aucune évolution significative de la politique de couverture n'est prévue sur le second semestre 2018.

5.4. Risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques.

Description - Définition

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Principales évolutions et/ou actions

Au cours du 1er semestre, la Caisse régionale a poursuivi l'actualisation annuelle de sa cartographie de risques opérationnels et des scénarii majeurs liés à ces risques, conformément aux recommandations du Groupe crédit Agricole.

6. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale est décrit dans le rapport financier 2017 au paragraphe 11.

6.1. Le contrôle permanent

Au 1er semestre la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de son dispositif de contrôle permanent afin de satisfaire aux nécessités de suivi de l'évolution des risques identifiés ci-avant.

6.2. La prévention et le contrôle des risques de non-conformité

Au 1er semestre, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures d'entrée en relation pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des outils mis à sa disposition.

Par ailleurs, la Caisse régionale tout comme le groupe Crédit Agricole, applique depuis le 25 mai 2018 la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

6.3. Le contrôle périodique

Le Secteur contrôle périodique est indépendant des unités opérationnelles. Ses missions conduites visent à s'assurer, de la conformité des opérations, du respect de

la réglementation et des procédures internes, de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques (identification, enregistrement, encadrement, couverture). Elles ont également pour objectif de porter un diagnostic sur les dispositifs de contrôles visés à l'article 13 du règlement CRBF 97-02 modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières de gestion et d'exploitation des domaines audités.

Les contrôles effectués par le Secteur contrôle périodique au cours du 1er semestre 2018 se sont inscrits dans le cadre du plan d'audit annuel déterminé en fonction des critères et méthodologies définis par l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA et validé par la Direction Générale.

Le guide d'audit des agences de proximité, développé en interne, est régulièrement actualisé, afin d'intégrer notamment des évolutions réglementaires et/ou de nouvelles zones de risques identifiées.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, le dispositif de suivi contrôlé des demandes d'actions correctives issues des missions d'audit est intégré au plan de charge 2018 en deux vagues semestrielles.

Au titre du 1er semestre 2018, le Secteur Contrôle Périodique a finalisé 8 missions thématiques, et en a engagé 3 dont 2 au titre des agences grand public.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse
N°: 776 916 207 RCS TOULOUSE

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Toulouse 31 en date du 27 juillet 2018**

SOMMAIRE

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	20
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	21
COMPTE DE RESULTAT	21
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	22
BILAN ACTIF	23
BILAN PASSIF	24
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	25
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	26
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU	
1 ^{ER} JANVIER 2018	27
<i>Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>27</i>
<i>Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur</i>	
<i>pour pertes constituées selon IFRS 9</i>	<i>28</i>
<i>Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9</i>	<i>30</i>
<i>Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>31</i>
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	32
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	32
1.1 Normes applicables et comparabilité	32
1.2 Principes et méthodes comptables	35
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	56
3. RISQUE DE CREDIT	57
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX	
PROPRES	59
4.1 Produits et Charges d'intérêts	59
4.2 Produits et charges de commissions	60
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	61
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	62
4.5 Produits (charges) nets des autres activités	63
4.6 Charges générales d'exploitation	63
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et	
incorporelles	64
4.8 Coût du risque	65
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	66
4.10 Impôts	67
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	73
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	73
6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	73
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	75
6.3 Actifs financiers au coût amorti	77
6.4 Exposition au risque souverain	81
6.5 Passifs financiers au coût amorti	82
6.6 Immeubles de placement	83
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	83
6.8 Provisions	84
6.9 Dettes subordonnées	84
6.10 Capitaux propres	85
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	86
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	88
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	89
9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	89
9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	92
10. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	99
11. PARTIES LIEES	99
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018	99
13. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018	100

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	109 849	237 022	121 861
Intérêts et charges assimilées	4.1	-56 752	-114 326	-65 980
Commissions (produits)	4.2	70 847	131 089	70 306
Commissions (charges)	4.2	-9 751	-28 910	-14 019
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 353	-6 030	547
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		75		
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		1 278		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	14 850		
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-932		
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		15 782		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4		22 241	16 091
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	727	2 117	788
Charges des autres activités	4.5	-907	-2 116	-989
PRODUIT NET BANCAIRE		130 216	241 087	128 605
Charges générales d'exploitation	4.6	-78 953	-149 479	-75 998
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-3 346	-7 993	-3 343
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		47 917	83 615	49 264
Coût du risque	4.8	-2 317	6 858	5 717
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 600	90 473	54 981
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	385	-717	-633
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOTS		45 985	89 756	54 348
Impôts sur les bénéfices	4.10	-11 183	-27 755	-13 877
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
RESULTAT NET		34 802	62 001	40 471
Participations ne donnant pas le contrôle		0	3	1
RESULTAT NET PART DU GROUPE		34 802	61 998	40 470

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		34 802	62 001	40 471
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	0	-444	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	-24 803		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-24 803	-444	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	732	-5	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-24 071	-449	0
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11		20 297	4 597
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	-4 329		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-6	46	36
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-4 335	20 343	4 633
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	1 119	-190	-144
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	-3 216	20 153	4 489
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-27 287	19 704	4 489
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7 515	81 705	44 960
Dont part du Groupe		7 515	81 700	44 958
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	5	2

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		84 946	82 164	82 164
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	209 392	214 316	3 896
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 610	3 376	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		205 782	210 940	
Instruments dérivés de couverture		18 108	22 466	22 466
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.2-6.4	1 076 285	1 094 095	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		260 566	253 694	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		815 719	840 401	
Actifs financiers disponibles à la vente	3.1-6.2-6.4			1 151 467
Actifs financiers au coût amorti	3.1-6.3-6.4	9 403 835	8 978 430	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		445 491	392 488	392 488
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		8 446 847	8 113 485	8 115 917
<i>Titres de dettes</i>		511 497	472 457	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		53 485	63 511	63 511
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.1-6.3-6.4			471 869
Actifs d'impôts courants et différés		40 610	44 677	47 007
Comptes de régularisation et actifs divers		223 385	261 084	261 084
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.6	2 787	2 905	2 905
Immobilisations corporelles	6.7	66 159	57 527	57 527
Immobilisations incorporelles	6.7	3 024	2 996	2 996
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		11 182 016	10 824 171	10 675 297

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	3 651	2 986	4 295
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 651	2 986	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture		108 916	121 146	119 837
Passifs financiers au coût amorti		9 296 835	8 924 220	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	5 169 599	4 841 210	4 845 732
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-6.5	3 638 633	3 564 100	3 564 100
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	488 603	518 910	518 910
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 148	11 744	11 744
Passifs d'impôts courants et différés		12 972	4	4
Comptes de régularisation et passifs divers		189 901	198 191	198 191
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.8	34 192	37 946	37 946
Dettes subordonnées	6.9	10 264	10 057	10 057
Total dettes		9 665 879	9 306 294	9 310 816
Capitaux propres		1 516 137	1 517 877	1 364 481
Capitaux propres part du Groupe		1 515 977	1 517 717	1 364 321
Capital et réserves liées		308 904	305 738	305 738
Réserves consolidées		1 044 015	1 056 437	957 432
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		128 255	155 542	39 153
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		34 802		61 998
Participations ne donnant pas le contrôle		160	160	160
TOTAL DU PASSIF		11 182 016	10 824 171	10 675 297

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts		45 985	89 756	54 348
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		3 344	7 993	3 343
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		-799	-21 857	-11 080
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		-385	1 529	240
Résultat net des activités de financement		212	545	330
Autres mouvements		5 922	955	-5 469
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		8 294	-10 835	-12 636
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		344 151	-31 417	-131 247
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-259 478	-281 861	-84 362
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-90 787	172 653	27 190
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		25 883	42 453	66 761
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		3 850	-25 384	-7 728
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		23 619	-123 556	-129 386
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		77 898	-44 635	-87 674
Flux liés aux participations (1)		-225	-2 848	-81
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-11 619	-25 868	-10 388
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-11 844	-28 716	-10 469
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		-10 470	-8 390	-9 562
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		16 688	9 683	17 449
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		6 218	1 293	7 887
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		72 272	-72 058	-90 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		147 356	219 415	219 415
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		82 164	71 844	71 844
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		65 192	147 571	147 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		219 633	147 356	129 159
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		84 946	82 164	76 340
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		134 687	65 192	52 819
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		72 277	-72 059	-90 256

(*) Composé du solde net des postes "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2018 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 225 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- 225 milliers d'euros pour le versement restant à effectuer sur le titre Crédit Agricole Région Développement.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à ses actionnaires, à hauteur de 13 636 milliers d'euros pour le premier semestre 2018.

(3) Au cours du premier semestre 2018, les émissions nettes d'emprunts obligataires s'élèvent à 17 870 milliers euros.

Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31/12/2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers les corrections de valeur pour pertes comptabilisées au 1^{er} janvier (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers (en milliers d'euros)	01/01/2018														
	31/12/2017	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		Titres de dettes					
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti			
Banques Centrales															
Actifs disponibles à la vente															
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-13 698														
Prêts et créances sur la clientèle	-192 500														
Titres détenus jusqu'à l'échéance															
Solides comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-206 198														
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9															
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39															
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39															
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39															
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39															
Solides comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9															
01/01/2018		0	0	0	0	0	0	0	-60	13 698	0	0	0	-191 500	-394

Provisions sur engagements de hors bilan (en milliers d'euros)	31/12/2017		01/01/2018	
	IAS 39 - Montant de provisions	Retraitements des provisions selon IFRS 9	IFRS 9 - Montant de provisions	01/01/2018
Engagements de financement	7 374		7 374	
Engagements de garantie		0		7 374
Solides comptables de provisions	7 374	0	7 374	7 374

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31/12/2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-50 492	-156 006

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-60	0	0
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>	-60		
Actifs financiers au coût amorti	-15 183	-34 703	-142 008
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-14 789	-34 703	-142 008
<i>Titres de dettes</i>	-394		
Total	-15 243	-34 703	-142 008

Engagements hors bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1 (1)	Bucket 2 (1)	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie			7 374
Total	0	0	7 374

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 8,3 M€ au 01/01/2018 et de 6,5 M€ au 30/06/2018.

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application	30/06/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	0	0	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle Titres de dettes	0	0	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle Titres de dettes	982	0	982	0	0
Total	982	0	982	0	0

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	1 364 481	1 364 321	160
<i>Incidence sur les réserves</i>	37 018	37 008	10
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	8 145		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	13 698		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	7 716		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	48		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	48		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	1 722		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	5 689		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	37 018		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
<i>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</i>	-41 975	-41 965	-10
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-8 145		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-33 830		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-41 975		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
<i>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</i>	158 352	158 352	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	158 352		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	158 352		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	153 395	153 395	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	1 517 876	1 517 716	160

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

L'impact global de 1ère application de la nouvelle classification IFRS 9 des actifs et passifs financiers a été constaté par capitaux propres à hauteur de +153,4M€ dont 145,9M€ au titre de la revalorisation des titres SAS Rue La Boétie comptabilisés au coût sous IAS 39 et désormais comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Clarifications à IFRS 15			
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i> - IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "*Instruments financiers*" et de la norme IFRS 15 "*Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*" (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

➤ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

➤ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

• Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le

cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au

moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée de défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

➤ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change

d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
 - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange...*), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être

obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018.

Au 1^{er} janvier 2018 la Caisse régionale est sortie du système des avances miroirs structurées, facturées à un taux variable, pour un système d'avances miroirs classiques, facturées au taux client. Cette sortie a fait l'objet d'un avenant à la convention signée avec Crédit Agricole SA.

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 20,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 2,6 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Risque de crédit

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" – *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	472 851	-394					472 851	-394	472 457
Au 30 juin 2018	511 983	-486					511 983	-486	511 497

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	392 488						392 488		392 488
Au 30 juin 2018	445 491						445 491		445 491

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	7 693 402	-14 789	415 646	-34 703	195 937	-142 008	8 304 985	-191 500	8 113 485
Au 30 juin 2018	8 012 647	-19 141	429 609	-29 586	186 228	-132 910	8 628 484	-181 637	8 446 847

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 1er janvier 2018	253 694	-60					253 694	-60
Au 30 juin 2018	260 566	-81					260 566	-81

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	848 813				4 812		853 625		853 625
Au 30 juin 2018	809 399		14 537		5 459		829 395		829 395

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (1)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes (1)					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	628 400		13 015		2 053	-7 374	643 468	-7 374	636 094
Au 30 juin 2018	628 869	0	7 613	0	1 998	-5 809	638 480	-5 809	632 671

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 8,3 M€ au 01/01/2018 et de 6,5 M€ au 30/06/2018.

Dépréciations des actifs financiers au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	215 431		223 670	-246 599		2	192 504
<i>dont dépréciations collectives</i>	61 008		188 118	-198 635			50 491
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	14 879		89	-1 270			13 698
Autres actifs financiers	296						296
Total Dépréciations des actifs financiers	230 606	0	223 759	-247 869	0	2	206 498

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	104 156
Opérations avec les établissements de crédit	819
Opérations internes au Crédit Agricole	7 190
Opérations avec la clientèle	93 688
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	2 459
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	897
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	897
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 795
Autres intérêts et produits assimilés	1
Produits d'intérêts (1) (2)	109 849
Sur les passifs financiers au coût amorti	-33 843
Opérations avec les établissements de crédit	-675
Opérations internes au Crédit Agricole	-23 283
Opérations avec la clientèle	-10 179
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	501
Dettes subordonnées	-207
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-22 127
Autres intérêts et charges assimilées	-782
Charges d'intérêts	-56 752

(1) dont 2 410 milliers d'euros sur créances dépréciées (*Bucket 3*) au 30 juin 2018

(2) dont 2 297 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 588	1 594
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 159	8 072
Sur opérations avec la clientèle	200 686	103 008
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 608	2 588
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 886	1 653
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	10 092	4 943
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	3	3
Produits d'intérêts (1) (2)	237 022	121 861
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 926	-1 013
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-28 268	-14 264
Sur opérations avec la clientèle	-21 968	-11 772
Sur dettes représentées par un titre	317	-105
Sur dettes subordonnées	-545	-330
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-59 783	-36 796
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-2 153	-1 700
Charges d'intérêts	-114 326	-65 980

(1) dont 2 679 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 et 1 322 milliers d'euros au 30 juin 2017

(2) dont 5 368 milliers correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 et 2 785 milliers d'euros au 30 juin 2017

4.2. Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	193	-30	163	293	-106	187	131	-49	82
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 408	-5 252	5 156	14 667	-19 197	-4 530	7267	-9 774	-2 507
Sur opérations avec la clientèle	19 422	-518	18 904	36 711	-1 053	35 658	19483	-503	18 980
Sur opérations sur titres			0			0			0
Sur opérations de change	36		36	86		86	33		33
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0	11		11	1		1
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	39 727	-3 903	35 824	77 727	-8 458	69 269	42745	-3 646	39 099
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 061	-48	1 013	1 594	-96	1 498	646	-47	599
Produits nets des commissions	70 847	-9 751	61 096	131 089	-28 910	102 179	70 306	-14 019	56 287

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dividendes reçus	431
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	20
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	0
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	254
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	277
Résultat de la comptabilité de couverture	371
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 353

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur options concernées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	67	67
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 078	233
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	534	287
Résultat de la comptabilité de couverture	-7 709	-40
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-6 030	547

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	69 190	-69 190	0	81 281	-81 281	0	84 355	-84 355	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	33 906	-34 925	-1 019	34 708	-46 573	-11 865	37 718	-46 637	-8 919
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	35 284	-34 265	1 019	46 573	-34 708	11 865	46 637	-37 718	8 919
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	185 617	-185 246	371	237 285	-244 994	-7 709	264 321	-264 361	-40
Variations de juste valeur des éléments couverts	92 314	-93 305	-991	89 430	-147 896	-58 466	111 741	-152 605	-40 864
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	93 303	-91 941	1 362	147 855	-97 098	50 757	152 580	-111 756	40 824
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	254 807	-254 436	371	318 566	-326 275	-7 709	348 676	-348 716	-40

4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-932
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	15 782
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	14 850

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (*Bucket 3*) mentionné en note 4.8 "Coût du risque".

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 et au 30/06/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	20 319	15 374
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 872	722
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-88	-5
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	138	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 241	16 091

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

(2) dont 81 milliers d'euros concernant le titre Sacam Fia-Net Europe, le titre a été cédé le 13 novembre 2017, dont 4 milliers d'euros concernant le titre CA Innove déjà déprécié pour 54 milliers d'euros pour l'année 2016.

Les titres de l'Agence Française du Développement ont été cédés en date du 11/08/2017 suite au changement de statut de la société d'établissement de crédit en société de financement, la cession de ces titres a généré une plus-value de 138 milliers d'euros.

Ce cas remplit une des conditions applicables du Corpus Chapitre 1 « Les titres à l'actif », § 1.3 relatif aux règles de cessions avant échéance des titres HTM (IFRS) / Titres d'investissement (NF), à savoir « sont attribuables à un événement isolé, indépendant du contrôle de l'entité, qui n'est pas appelé à se reproduire et que l'entité n'aurait pu raisonnablement anticiper ».

4.5. Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	274	147	-55
Autres produits (charges) nets	-454	-146	-146
Produits (charges) des autres activités	-180	1	-201

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charges de personnel	-46 215	-86 836	-43 538
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-5 509	-6 904	-5 343
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-27 229	-55 739	-27 117
Charges générales d'exploitation	-78 953	-149 479	-75 998

(1) Dont 1 591 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux amortissements	-3 346	-7 416	-3 343
Immobilisations corporelles	-3 319	-7 353	-3 308
Immobilisations incorporelles	-27	-63	-35
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	-577	0
Immobilisations corporelles		-200	
Immobilisations incorporelles		-377	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 346	-7 993	-3 343

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	649
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-4 468
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-4 466
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	5 117
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 117
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-3 422
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-3 422
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-3 445
Engagements par signature	23
Autres actifs	
Risques et charges	574
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 199
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-283
Récupérations sur prêts et créances	175
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	175
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	
Décotes sur crédits restructurés	-3
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-7
Autres produits	
Coût du risque	-2 317

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-232 274	-139 353
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-222 717	-131 670
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-3 755	-3 116
Risques et charges	-5 802	-4 567
Reprises de provisions et de dépréciations	239 128	145 227
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	230 197	142 405
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	2 765	956
Risques et charges	6 166	1 866
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	6 854	5 874
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-611	-334
Récupérations sur prêts et créances amortis	801	343
Décotes sur crédits restructurés	-118	-108
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-68	-58
Autres produits		
Coût du risque	6 858	5 717

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	385	-717	-633
Plus-values de cession	494	493	39
Moins-values de cession	-109	-1 210	-672
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	385	-717	-633

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charge d'impôt courant	-11 759	-20 376	-12 137
Charge d'impôt différé	576	-7 379	-1 740
Total Charge d'impôt	-11 183	-27 755	-13 877

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	45 985	34,43%	15 833
Effet des différences permanentes			-4 674
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 661
Effet de l'imposition à taux réduit			-779
Changement de taux			
Effet des autres éléments			2 464
Taux et charge effectifs d'impôt		24,32%	11 183

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

Au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	89 756	34,43%	30 903
Effet des différences permanentes			-6 167
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 605
Effet de l'imposition à taux réduit			-3 252
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 666
Taux et charge effectifs d'impôt		30,92%	27 755

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	54 348	34,43%	18 712
Effet des différences permanentes			-5 282
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 198
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 892
Changement de taux			
Effet des autres éléments			141
Taux et charge effectifs d'impôt		25,53%	13 877

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-4 329
Ecart de réévaluation de la période	-494
Transferts en résultat	932
Autres variations	-4 767
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-6
Ecart de réévaluation de la période	-6
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 119
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-3 216
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-24 803
Ecart de réévaluation de la période	-24 803
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	732
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-24 071
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-27 287
Dont part du Groupe	-27 287
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	20 297	4 597
Ecart de réévaluation de la période	22 151	5 317
Transferts en résultat	-1 854	-721
Autres variations	0	1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	46	36
Ecart de réévaluation de la période	46	36
Transferts en résultat		
Autres variations	0	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-190	-144
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	20 153	4 489
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-444	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-5	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-449	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	19 704	4 489
Dont part du Groupe	19 702	4 488
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2	1

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	0		0	22 258	0		0	20 118	0		0	20 118
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	26 121	-3 855	22 266	-39	20 297	-177	20 120	33	46 418	-4 032	42 386	42 376
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-54	15	-39		46	-13	33		-8	2	-6	-6
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	26 067	-3 840	22 227	22 219	20 343	-190	20 153	20 151	46 410	-4 030	42 380	42 370
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	26 067	-3 840	22 227	22 219	20 343	-190	20 153	20 151	46 410	-4 030	42 380	42 370
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 894	1 126	-2 768	-2 768	-444	-5	-449	-449	-4 338	1 121	-3 217	-3 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 894	1 126	-2 768	-2 768	-444	-5	-449	-449	-4 338	1 121	-3 217	-3 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 894	1 126	-2 768	-2 768	-444	-5	-449	-449	-4 338	1 121	-3 217	-3 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 173	-2 714	19 459	19 451	19 899	-195	19 704	19 702	42 072	-2 909	39 163	39 153

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 610
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	205 782
Instruments de capitaux propres	371
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	205 411
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	209 392
<i>Dont Titres prêtés</i>	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 896
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	3 896
<i>Dont Titres prêtés</i>	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Intruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	3 610
Valeur au bilan	3 610

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	3 896
Valeur au bilan	3 896

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de participation non consolidés	371
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	371

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Titres de dettes	203 662
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 799
OPCVM	199 863
Prêts et créances	1 749
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	1 749
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	205 411

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 651	4 295
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 651	4 295

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 651	4 295
Valeur au bilan	3 651	4 295

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	260 566	191	-3 963
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	815 719	161 286	-22 006
Total	1 076 285	161 477	-25 969

Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	41 713		-853
Obligations et autres titres à revenu fixe	218 853	191	-3 110
Total des titres de dettes	260 566	191	-3 963
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	260 566	191	-3 963
Impôts		-49	1 023
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		142	-2 940

Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actions et autres titres à revenu variable	1 101			
Titres de participation non consolidés	814 618	161 286	-22 006	-24 802
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	815 719	161 286	-22 006	-24 802
Impôts		-4 999		-24 802
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		156 287	-22 006	-49 604

Actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	49 911	28	-831
Obligations et autres titres à revenu fixe	372 524	9 276	-219
Actions et autres titres à revenu variable (2)	40 226	3 954	-691
Titres de participation non consolidés	688 806	35 095	-195
Total des titres disponibles à la vente	1 151 467	48 353	-1 936
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 151 467	48 353	-1 936
Impôts		-4 698	450
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		43 655	-1 486

(1) Dont 13 725 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 286 869 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	445 491
Prêts et créances sur la clientèle	8 446 847
Titres de dettes	511 497
Valeur au bilan	9 403 835

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	37 988
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	5 804
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	10 150
Prêts subordonnés	1 169
Autres prêts et créances	
Valeur brute	49 307
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	49 307
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	129 026
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	267 158
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	396 184
Valeur au bilan	445 491

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	17 950
Comptes et prêts	16 785
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	16 785
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	1 165
Autres prêts et créances	
Valeur brute	17 950
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	17 950
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	374 538
Comptes ordinaires	89 474
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	285 064
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	374 538
Valeur au bilan	392 488

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	14 206
Autres concours à la clientèle	8 578 281
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	6 486
Comptes ordinaires débiteurs	29 511
Valeur brute	8 628 484
Dépréciations	-181 637
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	8 446 847
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	8 446 847

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	1 723
Titres non cotés sur un marché actif	1 723
Prêts et avances	8 306 694
Créances commerciales	14 348
Autres concours à la clientèle	8 254 250
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	8 224
Comptes ordinaires débiteurs	29 872
Valeur brute	8 308 417
Dépréciations	-192 500
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	8 115 917
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	8 115 917

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	529 830			-427	529 403
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	17 950				17 950
Grandes entreprises	1 445 677	52 078	-41 642	-20 666	1 383 369
Clientèle de détail	6 332 910	143 859	-100 366	-29 399	6 203 145
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	8 326 367	195 937	-142 008	-50 492	8 133 867

(1) Dont encours restructurés pour 33 194 milliers d'euros

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Effets publics et valeurs assimilées	117 541
Obligations et autres titres à revenu fixe	394 442
Total	511 983
Dépréciations	-486
Valeur au bilan	511 497

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2018 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				9 700	9 700		9 700
Arabie Saoudite					0		0
Belgique					0		0
Brésil					0		0
Chine					0		0
Espagne					0		0
Etats-Unis					0		0
France				107 860	107 860		107 860
Grèce					0		0
Hong Kong					0		0
Iran					0		0
Irlande					0		0
Italie					0		0
Japon					0		0
Maroc					0		0
Portugal					0		0
Royaume-Uni					0		0
Russie					0		0
Syrie					0		0
Ukraine					0		0
Venezuela					0		0
Yémen					0		0
Total	0	0	0	117 560	117 560	0	117 560

Sur l'exercice 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a aucune exposition significative au risque souverain.

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes envers la clientèle	
Dettes représentées par un titre	488 603
Valeur au bilan	488 603

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 735	1 672
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	129	8
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	15 587	
Total	18 322	1 672
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	68	41 165
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	5 151 209	4 802 895
Total	5 151 277	4 844 060
Valeur au bilan	5 169 599	4 845 732

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	2 742 847	2 650 070
Comptes d'épargne à régime spécial	48 783	37 562
Autres dettes envers la clientèle	847 003	876 468
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 638 633	3 564 100

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	456 560	503 560
Emprunts obligataires	32 043	15 350
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	488 603	518 910

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	5 200	5 200		9	-119			5 090
Amortissements et dépréciations	-2 295	-2 295		-58	50			-2 303
Valeur au bilan (1)	2 905	2 905	0	-49	-69	0	0	2 787

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	4 946		68	-527		713	5 200
Amortissements et dépréciations	-2 429		-106	240			-2 295
Valeur au bilan (1)	2 517	0	-38	-287	0	713	2 905

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	134 282	134 282		12 371	-1 754		1	144 900
Amortissements et dépréciations (1)	-76 755	-76 755		-3 317	1 331			-78 741
Valeur au bilan	57 527	57 527	0	9 054	-423	0	1	66 159
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	13 380	13 380		56	-13		-1	13 422
Amortissements et dépréciations	-10 384	-10 384		-27	13		0	-10 398
Valeur au bilan	2 996	2 996	0	29	0	0	-1	3 024

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	138 160		26 464	-29 627		-715	134 282
Amortissements et dépréciations (1)	-97 355		-7 663	28 263			-76 755
Valeur au bilan	40 805	0	18 801	-1 364	0	-715	57 527
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	13 234		162	-18		2	13 380
Amortissements et dépréciations	-9 961		-440	17			-10 384
Valeur au bilan	3 273	0	-278	-1	0	2	2 996

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8. Provisions

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	8 797	8 797							8 797
Risques d'exécution des engagements par signature (1)	7 374	7 374		1 033	-1 542	-1 056			5 809
Risques opérationnels	1 728	1 728		169					1 897
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 351	4 351		1 112					5 463
Litiges divers	10 338	10 338		536	-441	-3 012			7 421
Participations									0
Restructurations									0
Autres risques	5 358	5 358		1 134	-1 410	-277			4 805
Total	37 946	37 946	0	3 984	-3 393	-4 345	0	0	34 192

(1) Les provisions sur encours hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 8,3 M€ au 01/01/2018 et de 6,5 M€ au 30/06/2018.

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	12 854		7		-4 064			8 797
Risques d'exécution des engagements par signature	7 212		3 755	-827	-2 766			7 374
Risques opérationnels	1 538		190					1 728
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	7 250		2 056		-5 133		178	4 351
Litiges divers	9 736		3 624	-585	-2 437			10 338
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	8 439		5 020	-3 581	-4 520			5 358
Total	47 029	0	14 652	-4 993	-18 920	0	178	37 946

6.9 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	10 264	10 057
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	10 264	10 057

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 425 250	31,05%	0,00%
Dont part du Public	1 414 118	30,81%	
Dont part Sacam Mutualisation			
Dont part autodétenue	11 132	0,24%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 165 535	25,39%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	295 593	6,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	869 942	18,95%	
Parts sociales	1 999 601	43,56%	100,00%
Dont 47 Caisses Locales	1 999 509	43,56%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	90	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres			
Total	4 590 386	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant du capital est de 73 446 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale du 29/03/2018 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale détenues par les Caisses locales de 2,94%.

Les Caisses locales ont versées aux sociétaires un dividende net par part sociale de 1,50%.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014	6 157	5 035	576
2015	6 585	5 385	342
2016	6 599	5 396	960
2017	6 471	5 292	941

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élevèrent à 13 636 milliers d'euros en 2018.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	4 242 257	4 118 761
Engagements de financement	829 395	853 625
. Engagements en faveur des établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	829 395	853 625
Ouverture de crédits confirmés	354 686	379 292
- Ouverture de crédits documentaires	4 512	4 726
- Autres ouvertures de crédits confirmés	350 174	374 566
Autres engagements en faveur de la clientèle	474 709	474 333
Engagements de garantie	638 480	643 468
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	164 295	164 512
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	44	108
Autres garanties (1)	164 251	164 404
. Engagements d'ordre de la clientèle	474 185	478 956
Cautions immobilières	151 813	128 877
Autres garanties d'ordre de la clientèle	322 372	350 079
Autres engagements donnés	2 774 382	2 621 668
Engagements reçus	5 356 772	5 134 810
Engagements de financement	27 005	38 269
. Engagements reçus des établissements de crédit	27 005	38 269
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 329 767	5 096 541
. Engagements reçus des établissements de crédit	403 216	387 969
. Engagements reçus de la clientèle	4 926 551	4 708 572
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	586 642	542 035
Autres garanties reçues	4 339 909	4 166 537

(1) Dont 145 474 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 377 916 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) ⁽¹⁾		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 774 382	2 621 668
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	15 587	41 137
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 789 969	2 662 805
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	10 122	43 031
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	10 122	43 031

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a versé un dépôt de 49 243 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 127 615 milliers d'euros.

Au 30 juin 2018 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en pension une partie des titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 774 382 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 621 668 milliers d'euros au 31 décembre 2017. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 667 415 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 592 620 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ;

- 233 057 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 236 401 milliers d'euros au 31 décembre 2017 ;

- 873 910 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 792 647 milliers euros au 31 décembre 2017.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	8 892 338	9 023 127	0	9 023 127	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	445 491	442 550	0	442 550	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	134 830	134 816		134 816	
Comptes et prêts à terme	299 342	296 447		296 447	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	10 150	10 122		10 122	
Prêts subordonnés	1 169	1 165		1 165	
Autres prêts et créances					
Prêts et Créances sur la clientèle	8 446 847	8 580 577	0	8 580 577	0
Créances commerciales	13 622	14 205		14 205	
Autres concours à la clientèle	8 409 164	8 530 584		8 530 584	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	6 459	6 441		6 441	
Comptes ordinaires débiteurs	17 602	29 347		29 347	
Titres de dettes	511 497	522 630	505 219	17 411	0
Effets publics et valeurs assimilées	117 522	121 952	121 952		
Obligations et autres titres à revenu fixe	393 975	400 678	383 267	17 411	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 403 835	9 545 757	505 219	9 040 538	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	8 508 405	8 642 465	0	692 343	7 950 122
Créances sur les établissements de crédit	392 488	391 795	0	391 795	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	65 201	65 200		65 200	
Comptes et prêts à terme	285 064	282 399		282 399	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	41 058	43 031		43 031	
Prêts subordonnés	1 165	1 165		1 165	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	8 115 917	8 250 670	0	300 548	7 950 122
Créances commerciales	13 629	14 348			14 348
Autres concours à la clientèle	8 075 847	8 196 676		262 664	7 934 012
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 723	1 762			1 762
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	8 197	8 149		8 149	
Comptes ordinaires débiteurs	16 521	29 735		29 735	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	471 869	479 629	474 272	5 357	0
Effets publics et valeurs assimilées	133 791	136 636	136 636		
Obligations et autres titres à revenu fixe	338 078	342 993	337 636	5 357	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 980 274	9 122 094	474 272	697 700	7 950 122

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 169 599	5 167 089	0	5 167 089	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	197	129		129	
Comptes et emprunts à terme	5 153 815	5 151 186		5 151 186	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	15 587	15 774		15 774	
Dettes envers la clientèle	3 638 633	3 632 767	0	3 632 767	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 742 847	2 742 787		2 742 787	
Comptes d'épargne à régime spécial	48 783	48 783		48 783	
Autres dettes envers la clientèle	847 003	841 197		841 197	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	488 603	488 394	31 834	456 560	
Dettes subordonnées	10 264	10 000	10 000		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 307 099	9 298 250	41 834	9 256 416	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 845 732	4 845 457	0	4 845 457	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	36	8		8	
Comptes et emprunts à terme	4 804 559	4 802 418		4 802 418	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	41 137	43 031		43 031	
Dettes envers la clientèle	3 564 100	3 554 799	0	3 517 237	37 562
Comptes ordinaires créditeurs	2 650 070	2 649 980		2 649 980	
Comptes d'épargne à régime spécial	37 562	37 562			37 562
Autres dettes envers la clientèle	876 468	867 257		867 257	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	518 910	518 972	15 412	503 560	
Dettes subordonnées	10 057	10 001	10 001	0	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 938 799	8 929 229	25 413	8 866 254	37 562

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 610	0	3 610	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	3 610		3 610	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	205 782	0	204 029	1 753
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	371	0	371	0
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Titres de participation non consolidés	371		371	
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	205 411	0	203 658	1 753
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	1 749		1 749	
Titres de dettes	203 662	0	201 909	1 753
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 799		2 046	1 753
OPCVM	199 863		199 863	
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 076 285	260 566	815 719	0
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	815 719	0	815 719	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 101		1 101	
Titres de participation non consolidés	814 618		814 618	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	260 566	260 566	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	260 566	260 566	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	41 713	41 713		
Obligations et autres titres à revenu fixe	218 853	218 853		
Instruments dérivés de couverture	18 108		18 108	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 303 785	260 566	1 041 466	1 753
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 896	0	3 896	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	3 896		3 896	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 151 467	349 510	801 957	0
Effets publics et valeurs assimilées	49 911	49 911		
Obligations et autres titres à revenu fixe	372 524	299 599	72 925	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	729 032		729 032	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	22 466		22 466	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 177 829	349 510	828 319	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 651	0	3 651	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	3 651		3 651	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	108 916		108 916	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	112 567	0	112 567	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 295	0	4 295	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 295		4 295	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	119 837		119 837	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	124 132	0	124 132	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0	0	0	0	0	0
Gains / pertes de la période (1)						
Comptabilisés en résultat						
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période						
Ventes de la période						
Emissions de la période						
Dénouements de la période						
Redressements de la période						
Variations liées au périmètre de la période						
Transferts						
Transferts vers niveau 3						
Transferts hors niveau 3						
Solde de clôture (30/6/2018)	0	0	0	0	0	0

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne détient aucun passif valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 au 30 Juin 2018.

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains / pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Emissions de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Déouements de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées au périmètre de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture (30/6/2018)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la date de clôture qui donnent lieu à des ajustements ou qui donnent lieu à une information annexe.

11. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités ayant une influence notable sur l'entreprise, les entités soumises à l'influence notable de l'entreprise, les entités assurant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel salarié ou à celui d'une de ses parties liées.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

0,94 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
0,81 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
0,16 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Établissements bancaires et financiers									
Caisse Régionale Toulouse 31	Mère		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales	Mère		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Crédit Agricole Habitat Toulouse 31	Globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force Toulouse Diversifié	Globale		France		Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne Institutionnel	Globale		France		Filiale	99,85%	99,84%	99,85%	99,84%
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France		Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ayant participé aux opérations de titrisation a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Événements postérieurs au 30 juin 2018

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse
N°: 776 916 207 RCS TOULOUSE

**DECLARATION PERSONNES PHYSIQUES
AU 30 JUIN 2018**



TOULOUSE 31
BANQUE ET ASSURANCES

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Je soussigné, Monsieur Nicolas LANGEVIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Toulouse, le 27 juillet 2018.

Le Directeur Général

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse
N°: 776 916 207 RCS TOULOUSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 30 JUIN 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
244, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposée dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Labège et Paris-La Défense, le 13 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Saint-Pierre

Valérie Meeus